



Non versement de salaire,insulte,menace

Par **baby06**, le **31/05/2013** à **20:31**

Bonjour
Je vous explique:je travaille dans cette entreprise depuis 6 ans tout c'est toujours bien passer avec mes patron.mais en ce moment nous subissons la non volonte de notre patron;le probleme mon patron nous as pas payer le mois derniere et ne compte pas non payer ce mois ci en sachant que le magasin et en vente et que nous avons plus rien a vendre avec mes collegue de boulot nous avons fait le neccessaire pour faire valoir nos droit envoyer une lettre en recommander avec accuser de reception on as eu aucun retour a part qu'il appelle le responsable et lui dire je vous envoyer un courrier pour votre banque de la nous on as fait appelle au prud'homme pour non versement de salaire en difere.pour ma part il m'a insulter de petasse et il nous as menace que son magasin couler a cause nous et que si on fesait plus de chiffre d'affaire monter il allais nous licencie pour faute grave.j'etais faire une main courante pour ses insulte et menace.merci de vos conseille suplémentaire.

Par **moisse**, le **01/06/2013** à **19:52**

Bonjour,
Laissez donc tomber la voie pénale qui n'aboutira à rien sinon perdre du temps.
L'action en référé est une excellent chose, d'autant qu'elle peut déboucher sur le règlement judiciaire de cette entreprise qui en tout état de cause paraît sans avenir.